

Port de Toulon.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Conformément à l'ordre de Monsieur le Préfet maritime,

Il est ordonné à Messieurs
de Sérail, capitaine de frégate de
à Barquier de la frégate, à
l'Orémogue et de continuer ses services
à terre

ENREGISTRÉ

à la Majorité Générale,

Fo.....

Le présent sera enregistré au *Présence et aux Armement*

Toulon, le 12 août 1854

Cop. des
Le Contre-Amiral, Major-Général.

B
Général aux armement
Pumel

P. de Fayot



Enreg. aux Bureaux.

Epinois